

14° LEGION.

Compagnie de  
1° AIN.

Section de  
BELLEY.

Brigade de  
CHAMPAGNE.

N° 405 du  
9-II-1944

PROCES VERBAL  
de

renseignements  
sur l'incendie  
par les allemands  
de la ferme de  
PRE-CARRE Cne.  
de SONGIEU (AIN)

EXPEDITION.



Le 13 novembre 1944

*[Signature]*



Vu et transmis par le Cdt de la Brigade

GENDARMERIE NATIONALE.

-----

Ce jourd'hui, neuf novembre mil neuf cent quaran-  
te quatre à dix heures;

Nous soussignés : LAGOUTTE, (Claudius),  
gendarme et, JACQUOT, (Marcel),

gendarme auxiliaire à la résidence de Champagne, dé-  
partement de l'Ain, revêtus de notre uniforme et con-  
formément aux ordres de nos Chefs, en visite de com-  
mune à SONGIEU (AIN), et agissant en vertu d'une com-  
mission Rogatoire de monsieur le Juge d'Instruction  
de Belley en date du 13-10-1944, (Transmission Secti-  
N° 539/3 du 18 du même mois.) avons reçu les décla-  
rations suivantes de :

Monsieur GURTNER, (Jean) 40 ans, cultivateur au  
hameau de POISIEU, commune de PASSIN (AIN) qui déclara :

" Je suis métayer de la ferme de PRE-CARRE, si-  
tuée sur le territoire de la commune de SONGIEU,  
(AIN) à proximité du col de Richemond. Cette ferme  
appartient à Monsieur PEGOUT Jean Commandant des  
Sapeurs Pompiers de Lyon. Ce bâtiment à usage d'ha-  
bitation comprenait une cave, une cuisine et qua-  
tre chambres. Dans le bâtiment se trouvait égale-  
ment une grange contenant des machines agricoles.  
Une remise à foin et une étable pouvant loger 70  
bêtes.

" Cette ferme était habitée par moi ou mon per-  
sonnel pendant six mois de beau temps. Vers la fin  
de novembre 1943, cette ferme a été occupée par  
un groupe de résistance dont j'ignore le nombre.  
Je n'ai jamais pu y retourner depuis même pour y  
sortir du matériel ou du foin.

" Le 8 février 1944, lors des opérations de po-  
lice des troupes allemandes, cette ferme a été éva-  
cuée par le maquis lors de l'arrivée des premiers  
détachements.

" Les autorités allemandes ont fait incendier  
la ferme et ses dépendances en ayant soin d'enle-  
ver auparavant tout le ravitaillement et matériel  
de troupe qui s'y trouvaient.

" Les allemands avaient été conduits sur place  
par les nommés ANCIAN Marcel et TARDY Aristide.  
De la ferme il ne reste absolument rien car les  
murs avaient été minés.

" Le matériel détruit se compose ainsi : deux ch  
chairs neufs d'une valeur de 10.000 francs pièce;  
une rateleuse neuve valeur 3500 francs; un four à  
carbonniser le bois, valeur ignorée. Comme mobili-  
une grande table, un fourneau, deux grands bancs

et deux petits, un égouttoir; deux pote-manteaux; une  
" une petite table. Dans une chambre à coucher, dont les  
" avaient été retirés avant l'occupation par le maquis, il  
" avait une étagère, un porte-manteau, une grande armoire et  
" un vieux fourneau.

" La grange contenait environ 4.000 kilogs de foin et 34  
" mètres carrés de planches de sapin de 4 centimètres d'épaisseur  
" servaient pour effectuer divers travaux. Sur le puits se trou-  
" vait une pompe en fonte qui a été cassée.

" A mon avis le bâtiment lui-même qui avait été refait tout  
" à neuf peut-être estimé approximativement à une somme de  
" 500.000 francs. Quant aux machines, mobilier, matériel, fourra-  
" ge etc... J'estime le préjudice à une somme de 70.000 francs.

" La ferme était assurée par le Commandant Pégoux contre  
" l'incendie à une somme de 200.000 francs à une société dont  
" j'ignore le nom et tous renseignements complémentaires de-  
" vront être demandés au propriétaire, Mr. le Commandant Pé-  
" goux N° 59 rue Mongolfier à Lyon.

" J'ajoute que rien n'a pu être sauvé."

Lecture faite persiste et signe.

A la suite de cette déclaration, nous nous sommes trans-  
portés sur les lieux où nous y avons fait les constatations  
suivantes.

La ferme Pégoux est située au lieu dit "Pré-carré" près  
du col de Richemond, territoire de la commune de SONGIEU (AIN).  
Elle est éloignée de 1500 mètres environ de toutes habi-  
tations. De cette ferme, il ne reste rien debout. Tout a été  
brulé et de plus les murs ayant été minés se sont effondrés.

Parmi les décombres, à l'emplacement de la cuisine, nous re-  
marquons les restes d'un fourneau, d'une pendule et de divers  
ustensiles de cuisine. A l'emplacement de la grange, gisent les  
restes de deux faucheuses, d'une rateuse, d'une chaudière, d'un  
four à carbonniser le bois et des bandages de fer de roues de  
chars ou chariots. Le tout à demi enfoui sous les matériaux des  
murs et des tôles ondulées provenant de la toiture.

Continuant notre enquête, avons entendu:

Mr. ANCIAN (Marcel), 27 ans, cultivateur au hameau de RE-  
COUZA, commune de SONGIEU (AIN) qui déclare:

" Le 8 février dernier, un groupe de soldats allemands  
" effectuant des opérations de police dans la région, se sont  
" présentés chez moi et après avoir tout visité, ils m'ont re-  
" quis pour les conduire à la ferme de Pré-Carré.

" En ce lieu, ils m'ont également tout fouillé, puis après  
" avoir démenagé tout le ravitaillement abandonné par un groupe  
" de résistance, ils ont miné la maison et mis le feu à la pail-  
" lée de l'étable.

" Nous avons à peine fait 400 mètres sur le chemin du re-  
" tour lorsque les mines ont fait explosion ensevelissant la fer-  
" me sans un tas de décombres.

" Environ 4 heures plus tard, j'ai été requisitionné à

avec mes bœufs et un traineau pour aller chercher le ravitaillement qu'ils avaient sorti de cette ferme avant de la faire sauter.

Ce ravitaillement se composait de sucre, de farine, de pommes de terre, il y avait également des couvertures. Le tout a été descendu sur la route devant le refuge à port de camion et emmené par les allemands."

Lecture faite persiste et signe.

de Monsieur BUGHET, Jean, 54 ans, Maire de la commune de SONGIEU (AIN) qui déclare:

" L'incendie de la ferme Pré-Carré, située tout près du col de Richemond, commune de Songieu (Ain) est bien l'œuvre des troupes allemandes lors de leur passage au col au début de février 1944, alors qu'ils recherchaient les F.F.I. cantonnés dans les parages.

Cet incendie a été effectué au moyen de grenades incendiaires, tout a été détruit, il ne reste de cette ferme qu'un amas de débris."

Lecture faite persiste et signe.

#### TROIS EXPEDITIONS.

Les deux premières, à Monsieur le Juge d'Instruction de Belley;  
La troisième aux archives.

Fait et clos, à Champagne, les jour, mois et an que d'autre part.



*Laugue*

*[Handwritten signature]*



Affaire PEGOUD  
Incendie de ferme.

53

DECLARATION

de Monsieur GURNER (Jean) 40 ans, cultivateur au hameau de  
PIOSIEU, commune de PASSIN (AIN) qui déclare:

" Je suis métayer de la ferme de PRE CARRE située sur la  
" commune de Songieu à proximité du col de Richemond. Cette  
" ferme appartient à Mr. Pegout Jean, Commandant des sapeurs  
" Pompiers à Lyon. Ce bâtiment à usage d'habitation compre-  
" nait une cave une cuisine et quatre chambres. Dans le bâti-  
" ment se trouvait également une grange contenant des machi-  
" nes agricoles, une remise à fion et une étable pouvant con-  
" tenir 70 bêtes.

" Cette ferme était habitée par moi ou mon personnel pen-  
" dant six mois de beau temps. Vers la fin de novembre 1943,  
" cette ferme était occupée par un groupe de résistance dont  
" j'ignore le nombre. Je n'ai jamais pu y retourner depuis  
" même pour y sortir du matériel ou du fion.

" Le 8 février 1944, lors des opérations de police des trou-  
" pes allemandes, cette ferme a été évacuée par le maquis lors  
" de l'arrivée des premiers détachements.

" Les autorités allemandes ont fait incendier la ferme et  
" ses dépendances en ayant soin d'enlever auparavant tout le  
" ravitaillement et matériel de troupe qui s'y trouvaient.

" Les allemands avaient été conduits sur place par les  
" dommes Ancian et Tardy Marcel. De la ferme il ne reste abso-  
" lument rien car les murs avaient été minés. et tout a été  
" réduit en cendres."

Lecture faite persiste et signe.

A Passin le 21 décembre 1944

*Jean Gurner*

Vu pour la légalisation  
de la signature de Monsieur  
GURNER (Jean)  
A Passin le 21 décembre 1944.  
Le Maire.

*R. Charvet*

